

**AUDIT DES RESEAUX DES OPERATEURS DE TELEPHONIE MOBILE  
ET DES FOURNISSEURS D'ACCES INTERNET**

**APPEL D'OFFRES N°002/ARPT/2019**

**Avis d'Appel d'Offres International (AAOI)**

*[AUTORITE DE REGULATION DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS (ARPT – GUINEE), autorité administrative indépendante, dotée de la personnalité morale de droit public et ayant une autonomie administrative et financière organise cet appel d'offres sur fonds propres et suivant les règles et principes du Code des marchés publics en République de Guinée.*

## Section I. Instructions aux Soumissionnaires

1. Cet Avis d'appel d'offres sera publié sur le site de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications.

**L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT)** a inscrit dans son Plan d'Actions, l'audit annuel des réseaux des opérateurs de téléphonie mobile et fournisseurs d'accès internet, sur toute l'étendue du territoire de la République de Guinée.

L'objectif de cet appel d'offres est de recruter un prestataire qui aura pour mission d'évaluer la qualité de service fournie par les réseaux (2G/3G/4G) de trois (3) opérateurs de téléphonie mobile et les réseaux de cinq (5) Fournisseurs d'Accès Internet.

La prestation sera fournie à ***L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) sise Immeuble ARPT au Centre Directionnel de Koloma, BP : 1500, Conakry, République de Guinée*** dans un délai maximum de quatre (4) mois à compter de la date de signature du contrat par les deux parties.

L'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir la prestation permettant d'auditer tous les réseaux des opérateurs de téléphonie mobile et

des fournisseurs d'accès internet sur toute l'étendue du territoire de la République de Guinée.

2. Le présent Appel d'Offres sera adjugé en **un lot unique**.

3. La participation à cet appel d'offres international et ouvert concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'adresse suivante : **Direction Générale de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications Immeuble ARPT : 9<sup>ème</sup> Etage – Centre Directionnel de Koloma - Commune de Ratoma-BP : 1500, Conakry-République de Guinée** ou à l'adresse e-mail suivante : [contact@arpt.gov.gn](mailto:contact@arpt.gov.gn) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres sur le site [www.arpt.gov.gn](http://www.arpt.gov.gn).

Tout soumissionnaire est tenu de présenter un dossier de soumission comportant :

#### **A. Un Dossier Administratif**

Qui doit comprendre :

- Une (01) copie certifiée conforme à l'original de l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ou de son équivalence dans le pays de résidence ;
- Les statuts de la société certifiés conformes à l'original (avec date, signature et cachet de la société),
- Des attestations de bonne fin d'exécution des marchés similaires.
- Le Quitus fiscal en cours de validité ;
- Une quittance de l'organisme de la sécurité sociale datant d'au moins de trois (3) mois ;
- Une attestation de capacité financière datant d'au moins de trois (3) mois ;
- Une attestation de non faillite datant d'au moins de trois (03) mois ;
- Un tableau de conformité administrative dûment signé, paraphé et cacheté par le fondé du pouvoir du soumissionnaire ;
- La déclaration sur l'honneur établie en double exemplaires (annexe 2), comprenant : Noms et Prénoms du dirigeant social, Raison Sociale de l'entreprise soumissionnaire, Montant du Capital, Adresse du siège social, numéro de téléphone, Numéro d'immatriculation Fiscale, Numéro d'inscription au Registre du Commerce, Relevé d'identité bancaire ou numéro du compte courant bancaire.

**NB: Si la déclaration est adressée par une Société à Responsabilité Limitée la désignation de cette dernière doit être complétée par les mots "SARL".**

- Une note indiquant l'inventaire de toutes les pièces et documents remis avec l'offre (le nombre d'exemplaires, nombre de pages etc....) ;

**Les documents et les pièces énumérés ci-dessus doivent être mis dans une enveloppe portant la mention « dossier administratif »**

## B. Un Dossier Technique

Qui doit comprendre :

- Une documentation technique complète des prestations proposées ;
- Un tableau de conformité technique, répondant point par point, aux différentes clauses du présent Cahier des Charges (spécifications techniques) ;
- Un planning pour la réalisation de l'audit.

**Les pièces énumérées ci-dessus doivent être mises dans une enveloppe portant la mention « Dossier Technique »**

## C. Un Dossier commercial

Comprenant :

- Le bordereau des prix détaillés ;
- Les fournitures qui doivent être libellées Hors Taxes locales sur la Valeur Ajoutée,
- Le délai de livraison ;
- Les prix qui doivent être en dollars des Etats Unis ou en Euros.

**Les pièces énumérées ci-dessus doivent être mises dans une enveloppe portant la mention « dossier commercial »**

Tous les dossiers (administratif, technique et commercial) doivent être fournis en quatre (4) exemplaires : un (1) original daté et signé et trois (3) copies papiers rédigées obligatoirement en langue française.

L'ensemble de ces dossiers cités dans cet Article doit être mis dans une seule enveloppe fermée, cachetée et portant en gros caractères les inscriptions suivantes :

- Le nom du soumissionnaire ;
- Le numéro et l'objet de l'appel d'offres ;
- La date de dépôt des offres ;

Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet sur le site de l'ARPT [www.arpt.gov.gn](http://www.arpt.gov.gn) ou à l'adresse mentionnée ci-après Secrétariat Central - **Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) sise à l'immeuble ARPT au Centre Directionnel de Koloma, 9ème étage, BP : 1500, Conakry, République de Guinée**. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés à mains propres ou envoyé à leurs adresses à leurs frais.

4. Les offres doivent être rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies à l'adresse ci-après : **Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) sise au Centre Directionnel de Koloma, 9ème étage, BP : 1500, Conakry, République de Guinée** au plus tard le **Lundi, 07 Octobre 2019 à 16h30 min**. Les offres qui ne parviendront pas à l'heure et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées.

5. Les offres seront ouvertes dans le cas échéant, en présence des représentants des Soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis ***dans la salle de réunion de l'ARPT le Mercredi, 09 Octobre 2019 à 10 h30 mn.***
6. Le présent projet comprend deux volets :
- L'audit annuel des réseaux des opérateurs de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès internet (FAI) ;
  - La présentation des résultats de l'audit aux opérateurs, aux FAI et au grand public.

FAIT à Conakry, le 6 septembre 2019

Le Directeur Général